



# Stiers & Velkeneers

Boekhouding & Fiscaliteit

Grote Markt 21  
3440 Zoutleeuw  
Tel: 011/78.54.01  
Fax: 011/78.54.22  
RPR Leuven  
BTW : BE 0466.709.263  
BIBF 205926

La ligue ALS Belgique ASBL est habilité par la loi à la réception **des dons déductibles fiscaux**.  
Pour chaque don en espèces de minimum € 40,00, donné à la ligue ALS Belgique ASBL, en fin de l'année civile, une attestation fiscale sera remis par la ligue ALS Belgique ASBL.  
Le donateur peut déduire ses dons de ses revenus imposables dans les normes suivants:

montant minimum € 40,00

montant maximum

pour les particuliers 10 % des revenus nets, maximum € 250.000,00 / an (index 2001)

ça fait € 346.100,00 / an (exercice d'imposition 2010)

pour les sociétés 5 % des revenus imposables, maximum € 500.000,00 / an

Seulement un don versé sur la compte de la ligue ALS Belgique ASBL peut être éligible pour obtenir une attestation fiscale.

Les dons pour la ligue ALS Belgique ASBL peuvent être versé sur la compte suivante:

Ligue ALS Belgique ASBL  
Kapucijnevoer 33 bte 1  
3000 Leuven  
ING 385-0680703-20  
IBAN: BE28 3850 6807 0320  
BIC: BBRUBEBB  
Communication: don